



Actualités OFS

Embargo: 27.10.2015, 9:15

6 Industrie et services

Neuchâtel, octobre 2015

Portrait des branches du secteur public

(données consolidées 2012)

Renseignements:

Volker Täube, OFS, Section WSA, tél. 058 463 69 27

Volker.Taeube@bfs.admin.ch

N° de commande: 1537-1201-05

Table des matières

1	Introduction	5	Annexes	16
1.1	Contexte	5	Annexe 1: Nomenclature des formes juridiques dans le REE	16
1.2	Structure de la publication	5	Annexe 2: Comparaisons conceptuelles des cinq sources de données de l'OFS relatives à l'emploi	17
1.3	Une publication pour un large public	5	Annexe 3: Illustration de l'impact du choix de l'unité d'observation	18
2	La mesure du secteur public	6	Annexe 4: Quote-part de l'emploi public/privé par canton, 2012	19
2.1	Qu'est-ce que le secteur public...	6	Annexe 5: Quote-part de l'emploi public/privé par branche d'activité, 2012	20
2.2	... et comment le délimiter?	6		
2.3	Quelles sources de données utiliser?	7		
3	Emploi du secteur public dans l'économie	9		
3.1	Evolution et structure de l'emploi	9		
3.2	Portrait détaillé du secteur en 2012 au niveau national	10		
3.3	Structure de l'emploi par canton	13		
4	Conclusions	15		

1 Introduction

1.1 Contexte

Le développement du secteur public du point de vue de l'emploi au niveau national et régional est un sujet qui revient constamment dans le débat politique en Suisse.

D'un côté, les discussions portent fréquemment sur l'évolution en soi, notamment en faisant référence à l'augmentation (relative ou absolue) de l'emploi à l'intérieur de ce qui est défini comme secteur public au niveau national et régional. De l'autre côté, l'évolution des emplois est souvent mise en relation avec celle du secteur privé, afin d'éventuellement en tirer des conclusions sur des évolutions différentes dans les deux domaines.

Dans le passé, des conceptions erronées du secteur public, respectivement le choix de sources de données inadéquates de la part des divers utilisateurs de données, ont conduit à des interprétations incorrectes de ces évolutions.

Pour cette raison le présent portrait des branches de secteur public a pour but de dresser une image du secteur public. Dans ce sens, il s'agit notamment de clarifier deux points essentiels, dont la prise en considération est la condition pour une utilisation correcte des données mises à disposition par l'Office fédéral de la statistique (OFS):

- 1) Comment délimiter le secteur public et à quoi doit-on faire attention en relation à l'état des données ?
- 2) Quelles sources de données sont à prendre en considération pour l'observation du développement du secteur public et où se situent les limites pour les comparaisons dans le temps ?

1.2 Structure de la publication

La publication est structurée en quatre chapitres suivis d'annexes. Après la présente introduction, le chapitre suivant traite de la mesure du secteur public, en définissant d'une part ce qu'est le secteur public, et d'autre part en précisant les sources de données à utiliser dans ce contexte.

Le troisième chapitre présente le portrait de l'emploi dans le secteur public. Après un rapide survol de l'évolution de l'emploi au cours des deux périodes d'analyse choisies, un focus est fait sur l'année 2012, au niveau national et cantonal. Finalement, le dernier chapitre clôt la publication sous la forme d'une conclusion reprenant les principaux points de cette étude. Une série de cinq annexes complète la publication.

1.3 Une publication pour un large public

L'emploi du secteur public est une thématique intéressante aussi bien les politiciens, les économistes et les journalistes, que les citoyens dans leur ensemble. Pour cette raison, cette publication a été rédigée de sorte qu'elle soit accessible pour tous les lecteurs.

Ainsi, dans un souci de clarté, le lecteur averti trouvera l'ensemble des notes méthodologiques en marge du texte, soit sous la forme d'encadrés qui accompagnent le corps du texte, soit en annexe.

2 La mesure du secteur public

2.1 Qu'est-ce que le secteur public...

Le «secteur public» est composé des **administrations publiques** et des **entreprises publiques**. Ce secteur est à distinguer, d'un point de vue économique et juridique, du «secteur privé». La distinction repose essentiellement sur les buts, le type de biens et services produits, ainsi que le mode de financement.

Concernant les **administrations publiques**, leur identification est relativement aisée à faire. Du point de vue des buts, les administrations publiques regroupent les unités qui effectuent des opérations de redistribution de revenu et de richesses nationales. Elles visent également à fournir des prestations d'utilité publique telles que l'éducation ou la sécurité nationale.

Les biens et services ainsi produits bénéficient dès lors à tout le monde et ont la particularité de ne pas impliquer en échange (ou dans une mesure moindre) une contrepartie financière spécifique et immédiate. On parle généralement d'activité non marchande, puisque la contrepartie financière (s'il y en a une) ne couvre qu'une partie du coût de production.

Les administrations publiques n'ont pas pour vocation la recherche de profits. Par conséquent, leur financement est assuré en grande partie par les prélèvements obligatoires (impôts, contributions, etc.) qui ne sont pas en rapport direct avec les prestations fournies.

Ces caractéristiques sont très différentes de celles du secteur privé, dont les acteurs visent à réaliser du profit et adaptent leur offre et leur prix en fonction des changements de la situation sur le marché. Cette dernière est ainsi généralement caractérisée par la mise en concurrence entre de nombreux acteurs.

Concernant les entreprises publiques, leur identification est plus difficile à réaliser. En effet, les **entreprises publiques** sont des unités indépendantes, créées par des administrations publiques, qui fournissent des prestations à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix de vente couvrant en grande partie ou totalement

les coûts de production) et qui sont aussi actives sur des marchés concurrentiels (comme par exemple la formation, la santé, ou les transports).

Afin de déterminer l'appartenance d'une entreprise au secteur public ou privé dans les statistiques de l'emploi, l'OFS a décidé d'utiliser les formes juridiques de chaque unité.

2.2 ... et comment le délimiter?

Les formes juridiques définissent le cadre légal des unités observées. Ces informations sont contenues dans le registre des entreprises et des établissements (REE) de l'OFS.

On y distingue trois regroupements de formes juridiques particulièrement intéressants¹:

- Les formes juridiques définissant les activités réservées aux administrations publiques au sens strict. Il s'agit des formes:
 - FJ 20 Administration de la Confédération,
 - FJ 21 Administration du canton,
 - FJ 22 Administration du district,
 - FJ 23 Administration communale, et
 - FJ 24 Corporation de droit public.

Ces formes juridiques permettent de définir les **administrations publiques**.

- Les formes juridiques qui définissent des unités actives sur un marché et qui sont détenues majoritairement par l'Etat. Il s'agit des formes:
 - FJ 30 Entreprise publique fédérale,
 - FJ 31 Entreprise publique cantonale,
 - FJ 32 Entreprise publique de district,

¹ Il est important de relever ici que la nomenclature des formes juridiques est en phase de révision. A partir de l'année d'observation 2014, l'application du standard eCH97 (<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0097&documentVersion=2.0>) amènera à reconsidérer l'enregistrement des entreprises publiques inscrites au registre de commerce. Celles-ci n'apparaîtront plus que sous une seule et unique forme juridique «Instituts de droit public» et feront partie des entreprises publiques.

- FJ 33 Entreprise publique communale, et
- FJ 34 Entreprise publique d'une corporation.

Ces formes juridiques permettent d'identifier les **entreprises publiques**. Ces dernières sont ajoutées aux administrations publiques pour former le «**secteur public**».

- Enfin, les entités juridiques qui tombent sous le coup du droit des sociétés apparaissent dans le secteur privé. Il s'agit des 13 formes juridiques restantes, comme par exemple les sociétés anonymes, les raisons individuelles, ou les sociétés simples (y compris les sociétés de droit public). La liste complète des formes juridiques est présentée dans l'annexe 1 située à la fin de ce document.

2.3 Quelles sources de données utiliser ?

L'OFS propose 5 sources de données relatives à l'emploi²:

- La statistique sur la population active occupée (SPAO)
- La statistique de l'emploi (BESTA)
- L'enquête suisse sur la population active (ESPA)
- Le recensement fédéral des entreprises (RE)
- La statistique structurelle des entreprises (STATENT)

La SPAO et la BESTA sont deux enquêtes par échantillonnage. Si elles renseignent sur l'emploi, aucune information n'est disponible sur les formes juridiques des entreprises concernées. Dès lors, ces deux sources de données ne peuvent pas être utilisées pour mesurer l'emploi du secteur public.

L'ESPA est une statistique qui permet de différencier le secteur privé du secteur public. Cependant, cette enquête n'est pas exhaustive. En effet, elle est réalisée à partir d'un échantillon. Par conséquent, elle ne donne pas un niveau de détail assez fin pour l'analyse de l'emploi du secteur public.

Deux sources de données pour deux périodes d'analyse distinctes

A contrario, le RE et la STATENT sont des sources d'information qui présentent un très haut niveau de détail. D'une part, elles sont exhaustives dans la mesure où elles relèvent des informations sur toutes les unités à partir de certains seuils. D'autre part, elles collectent des données sur ces unités à un niveau de détail élevé. Elles relèvent notamment la forme juridique. En ce sens, **le RE et la STATENT sont les sources les plus adéquates pour procéder à des analyses pertinentes du secteur public.**

Il faut préciser que le RE et la STATENT ne sont pas deux sources existant en parallèle. En effet, dès 2011, la STATENT a remplacé le RE. Or, il existe de nombreuses différences entre le RE et la STATENT. D'une part, une nouvelle approche a été introduite au niveau de la collecte des données. D'autre part, le passage du RE à la STATENT a induit plusieurs changements de définitions et de méthodes dans la mesure des unités observées (Cf. encadré 1 pour plus d'informations). Vu cette rupture au niveau des contenus et du mode de collecte des données, **il n'est pas possible de comparer directement les résultats du RE avec les résultats de la STATENT.**

Cet élément est fondamental pour l'étude de la structure du secteur public, car il implique qu'il faut faire des analyses par sous-périodes. Par conséquent, pour étudier les années de relevés 2001, 2005 et 2008, il faut utiliser les données du RE. Les données de la STATENT sont utilisées pour les années 2011 et suivantes³. Le chapitre 3 ci-dessous distingue par conséquent l'évolution de l'emploi du secteur public sur la période 2001 à 2008 et l'évolution sur la période 2011–2012.

² Ces éléments sont particulièrement importants pour la sélection de l'input de l'emploi le plus approprié pour les analyses du secteur public. Les caractéristiques de ces cinq statistiques sont résumées dans l'annexe 2.

³ Contrairement au RE, la STATENT est produite annuellement.

Principaux changements méthodologiques entre le RE et la STATENT

Le RE et la STATENT ont tous deux pour but une saisie aussi exhaustive que possible des dimensions économiques et géographiques des unités de production appartenant aux secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Ces relevés se démarquent toutefois au niveau du mode de collecte des données, de la périodicité et de l'univers d'observation:

- Contrairement au RE, réalisé par envoi de questionnaires, la STATENT est basée sur les registres des assurances sociales (registres AVS), sur les données du Registre des entreprises et des établissements (REE) de l'OFS ainsi que sur les informations disponibles dans les enquêtes complémentaires du REE.
- La STATENT est produite annuellement, et non plus à une cadence de 3–4 ans comme cela était le cas avec le RE.
- L'univers d'observation de la STATENT est nettement plus large que celui du RE. Au niveau des unités, le RE prenait en compte les établissements et entreprises dans lesquels une activité économique était exercée pendant au moins 20 heures par semaine. La STATENT prend en compte les entreprises (indépendants inclus) qui versent des cotisations d'assurances sociales pour leur personnel (cotisations obligatoires pour les personnes salariées à partir d'un revenu annuel de CHF 2300.– en 2011 et 2012). Ce changement de seuil permet à la STATENT de tenir compte de nombreuses petites unités qui n'apparaissaient pas dans le RE. En ce qui concerne les emplois, le RE considérait les personnes ayant travaillé au moins 6 heures par semaine dans l'établissement ou l'entreprise. La STATENT recense tous les emplois induisant des cotisations d'assurances sociales obligatoires. Ceci permet de relever de nombreux emplois à faible taux d'occupation qui n'apparaissaient pas dans le RE.

A partir de 2005, la structure du secteur public dans le REE a été progressivement revue suite à la mise en place d'un système de collecte et de monitoring des unités institutionnelles d'une certaine taille (= profiling), qui vise à établir un contact direct et régulier afin de mettre en place un suivi des structures et de tenir à jour les données sur l'emploi. La structure du secteur public valable jusqu'au dernier RE se différencie donc considérablement de celle actuellement en vigueur dans la STATENT. Par exemple, dans certains cantons, le RE comptait les enseignants communaux dans l'administration communale, tandis que la STATENT les recense dans l'administration cantonale vu que les cotisations AVS sont payées par le canton.

Au niveau des formes juridiques prises en considération dans le secteur public, il existe aussi une différence entre le RE et la STATENT. Les églises, recensées comme unités publiques dans le cadre des RE, sont désormais comptées dans le secteur privé par la STATENT. Ceci est dû au fait que les comptes nationaux considèrent les églises comme des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

L'établissement public comme unité d'observation

Pour conclure, il faut encore préciser que l'unité d'observation choisie pour étudier de manière adéquate le secteur public est **l'établissement public**.

La notion d'établissement⁴ permet de délimiter une unité d'un point de vue géographique. Il peut s'agir d'un atelier, d'un bureau, etc. qui est géolocalisé. Ceci permet d'étudier la répartition géographique des emplois du secteur public au niveau des cantons ou des communes.

De plus, l'utilisation de l'établissement dans les analyses permet une plus grande précision dans l'observation des emplois selon la branche économique où ils apparaissent. Une illustration de l'impact du choix de cette unité d'observation est présentée dans l'annexe 3 du présent document.

Unités d'observation dans le secteur public

Une unité dite «institutionnelle» est une unité de décision indépendante et autonome. Dans le cadre de l'analyse du secteur public, elle correspond soit à une entreprise publique, soit à une administration publique. Au niveau macroéconomique, l'entreprise publique est la plus petite combinaison d'unités légales qui jouit d'une certaine autonomie, notamment pour déterminer la manière de laquelle elle utilise ses ressources courantes. En général, une entreprise a pour objectif de produire des biens et des services. L'administration publique n'a pas pour objectif de produire des biens et services rentables. Cependant, elle est, de fait, institutionnellement une unité autonome qui peut être analysée comme centre de décision au même titre que l'entreprise. L'établissement correspond à une unité institutionnelle ou une partie d'une unité institutionnelle (atelier, usine, magasin, bureau, mine, entrepôt, etc.) sise en un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu sont exercées des activités économiques pour lesquelles une ou plusieurs personnes travaillent pour le compte d'une même unité institutionnelle.

⁴ Cette notion est évidemment aussi utilisée et pertinente pour le secteur privé. En d'autres termes, elle n'est pas spécifique au secteur public.

3 Emploi du secteur public dans l'économie

3.1 Evolution et structure de l'emploi

Avant d'esquisser un portrait détaillé de l'emploi du secteur public, il est utile d'avoir une vue d'ensemble sur sa structure et son évolution.

Comme expliqué dans le chapitre précédent, il n'est pas possible de relier directement les données relevées jusqu'en 2008 et les données collectées à partir de 2011. Cependant, ces deux sous-périodes prises isolément peuvent renseigner sur l'évolution globale du secteur.

Terminologie

Le secteur public est composé de deux sous-secteurs: les administrations publiques (formes juridiques 20–24) et les entreprises publiques (formes juridiques 30–34). L'administration publique définie selon les formes juridiques ne doit pas être confondue avec la branche économique «84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire». Les mesures de l'emploi du secteur public ont toutes été faites au niveau des établissements et exprimées en équivalent plein-temps (EPT).

Dès lors, lorsqu'on parle par exemple de l'emploi en EPT des entreprises publiques, il s'agit de l'agrégation des emplois en EPT de tous les établissements composant les entreprises appartenant au sous-secteur des entreprises publiques.

Evolution de 2001 à 2008

Sur la base des données du RE, on observe qu'entre 2001 et 2008, le secteur public, composé des administrations publiques et des entreprises publiques, représente entre 14% et 15% de l'emploi total en Suisse.

Sur l'ensemble de la période considérée, on observe une très légère diminution de l'importance relative de l'emploi du secteur public au sein de l'économie suisse, avec une part passant de 14,5% à 14,4%. Cette légère diminution est due à une progression moins rapide de l'emploi au sein de l'administration publique (+5,6%) et dans les entreprises publiques (+5,8%) que dans le secteur privé (+6,8%).

Entre 2001 et 2005, la part de l'emploi du secteur public augmente, car la progression de l'emploi des administrations publiques n'est pas entièrement compensée

par le recul des emplois dans les entreprises publiques. Cette augmentation fait légèrement grossir l'importance de l'emploi du secteur. Cependant, entre 2005 et 2008, la tendance est inversée. En effet, on observe une forte progression de l'emploi du secteur privé, alors que le secteur public augmente plus lentement. En effet, le recul du nombre d'emplois dans l'administration publique compense la progression de l'emploi des entreprises publiques.

Au final, sur l'ensemble de la période, on note une évolution très comparable de l'emploi entre le secteur public et le secteur privé. La proportion de l'emploi du secteur public sur l'ensemble de la période considérée est stable.

T 1 Emplois en EPT 2001–2008 basés sur le recensement fédéral des entreprises

parts relatives et évolution en %

	Part relative 2001	Part relative 2005	Part relative 2008
Secteur public	14,5	15,1	14,4
dont administrations publiques	9,5	10,3	9,5
dont entreprises publiques	5,0	4,8	5,0
Secteur privé	85,5	84,9	85,6
Total Suisse	100,0	100,0	100,0

	Evolution 01–05	Evolution 05–08	Evolution 01–08
Secteur public	3,1	2,5	5,6
dont administrations publiques	6,8	–1,1	5,6
dont entreprises publiques	–3,9	10,1	5,8
Secteur privé	–1,7	8,7	6,8
Total Suisse	–1,0	7,7	6,6

Source: OFS – RE

© OFS, Neuchâtel 2015

Evolution de 2011 à 2012

A partir des données de la STATENT, on constate que l'évolution de l'emploi du secteur public est légèrement supérieure à celle du secteur privé. En effet, l'emploi dans le secteur public augmente de 1,1% (principalement sous l'impulsion des entreprises publiques), alors que l'emploi dans le secteur privé progresse de 0,4%.

La différence d'évolution entre les deux secteurs est faible et n'affecte guère la structure globale de l'emploi. Ainsi, le secteur public représente 13,8% de l'emploi total en Suisse en 2011 et 13,9% en 2012.

T2 Emplois en EPT 2011–2012 basés sur la STATENT parts relatives et évolution en %

	Part relative 2011	Part relative 2012	Evolution 11–12
Secteur public	13,8	13,9	1,1
dont administrations publiques	9,2	9,2	0,8
dont entreprises publiques	4,6	4,7	1,6
Secteur privé	86,2	86,1	0,4
Total Suisse	100,0	100,0	0,5

Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

Il apparaît ainsi, en analysant indépendamment les deux sous-périodes, que la part de l'emploi du secteur public reste stable dans l'économie. Cette stabilité s'explique par le fait que tant sur la période 2001–2008 que sur les années 2011 et 2012, l'emploi des deux secteurs évolue de manière comparable.

3.2 Portrait détaillé du secteur en 2012 au niveau national

Pour dresser un portrait détaillé de l'emploi du secteur public, les données consolidées les plus récentes à disposition au moment de la publication (année observée 2012) ont été utilisées.

Grâce aux données de la STATENT, il est possible de faire une analyse fine des résultats relatifs aux administrations et aux entreprises publiques. Il est ainsi possible de connaître la branche d'activité économique où les établissements sont actifs, ainsi que leur rattachement au niveau institutionnel (par exemple, cantons, communes, etc.).

Emploi par formes juridiques

Comme indiqué dans le chapitre 2.2, le secteur public se définit sur la base des formes juridiques du REE. Le tableau T3 renseigne sur le nombre d'emplois en équivalent plein-temps (EPT) du secteur public et ventile les résultats selon la forme juridique des unités observées.

En 2012, le secteur public comptait 536'013 EPT. Sur ce total d'emplois publics, les administrations publiques (secteur public au sens strict) concentrent près de deux tiers (66,5%) du total tandis que les

T3 Emplois en EPT du secteur public par forme juridique, 2012

Forme juridique	EPT	en %
Total	536 013,4	100,0
Administrations publiques	356 187,0	66,5
20 Administration fédérale	35 684,6	6,7
21 Administration cantonale	182 291,8	34,0
22 Administration de district	1 155,5	0,2
23 Administration communale	86 898,9	16,2
24 Corporation de droit public	50 156,2	9,4
Entreprises publiques	179 826,4	33,5
30 Entreprise publique fédérale	31 986,9	6,0
31 Entreprise publique cantonale	89 414,2	16,7
32 Entreprise publique de district	730,5	0,1
33 Entreprise publique communale	30 134,8	5,6
34 Entreprise publique d'une corporation	27 560,1	5,1

Source: OFS – STATENT

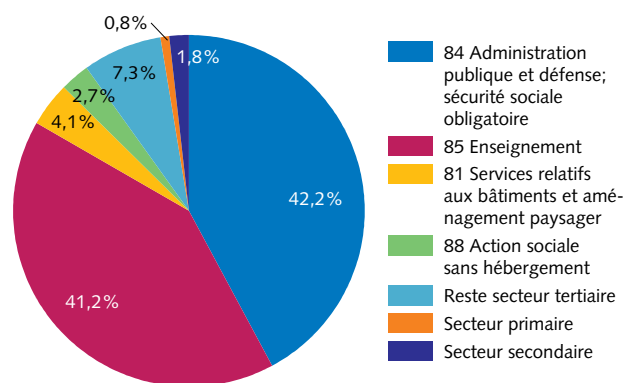
© OFS, Neuchâtel 2015

entreprises publiques représentent environ un tiers (33,5%) des emplois. Les cantons sont les employeurs les plus importants, que ce soit du point de vue des administrations publiques, que de celui des entreprises publiques avec, respectivement, 182'292 (34,0%) et 89'414 EPT (16,7%). A l'inverse, ce sont les districts qui occupent le moins de personnel, soit 1156 emplois en EPT (0,2% du secteur public total) pour leurs administrations et 731 EPT (0,1%) pour leurs entreprises publiques. La Confédération, avec un total de 67'672 EPT (12,7% du secteur public) dont 6,7% dans les administrations publiques et 6,0% pour les entreprises publiques, n'est que le troisième fournisseur d'emplois publics, derrière les niveaux cantonal et communal.

Emploi par branches d'activités

La grande majorité des 356'187 emplois (en EPT) de l'**administration publique** se trouvent dans les branches «Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» (42,2%; 150'292 EPT) et «enseignement» (41,2%; 146'901 EPT). Ces résultats ne sont d'ailleurs pas étonnants, la première branche englobant par définition les activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique et la deuxième reflétant une des principales tâches de l'Etat. Un nombre relativement important d'emplois se trouve également dans les branches «Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager» (4,1%; 14'433 EPT) et «Action sociale sans hébergement» (2,7%; 9451 EPT).

Emplois en EPT des administrations publiques par branche d'activité économique, en %, 2012 G 1



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

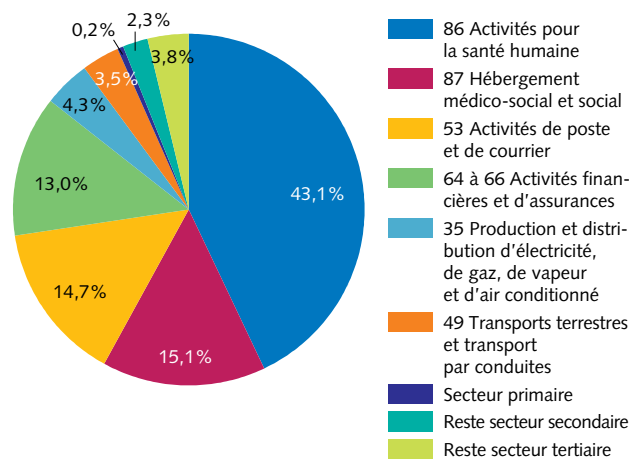
L'administration publique n'est que marginalement active dans les secteurs primaire et secondaire. 97,4% des emplois en EPT concernent en effet des activités dans les services.

Si l'on prend uniquement en considération les **entreprises publiques**, l'image est différente. Dans le graphique G2 on constate que la branche «Activités pour la santé humaine» domine largement, avec 43,1% des emplois des entreprises publiques (soit 77'472 EPT).

Cette branche comprend notamment les hôpitaux. L'hébergement médico-social et social emploie 27'199 EPT ou 15,1% du total des équivalents plein-temps actifs dans les entreprises publiques, suivi par les activités de «poste et de courrier» (14,7%; 26'505 EPT) et les activités «financières et d'assurances» (13,0%; 23'464 EPT).

Si, à l'instar des administrations publiques, les entreprises publiques concentrent leurs emplois dans les activités de service, on peut relever que la branche du

Emplois en EPT des entreprises publiques par branche d'activité économique, en %, 2012 G 2

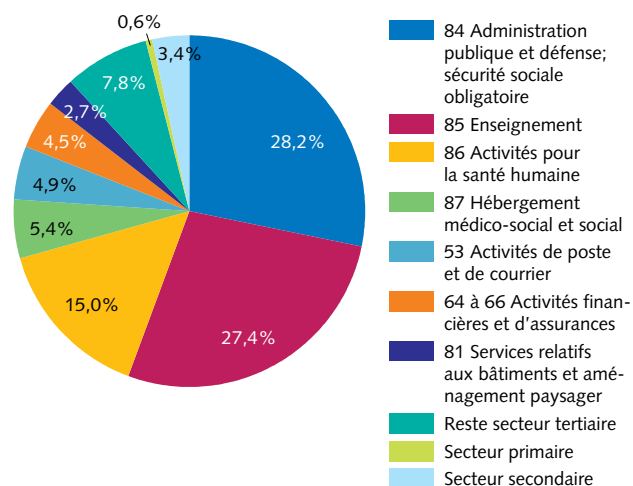


Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

secteur secondaire «Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné» se trouve parmi les branches occupant un nombre d'emplois significatif au sein des entreprises publiques (7755 EPT, soit une part relative de 4,3% des emplois des entreprises publiques). Cependant, malgré l'importance de cette branche, les secteurs primaire et secondaire pris ensemble ne représentent que 6,8% du total des emplois des entreprises publiques.

Emplois en EPT du secteur public par branche d'activité économique, en %, 2012 G 3



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

Le graphique G3 présente la ventilation de l'emploi de l'ensemble du secteur public par branche d'activité (emplois des administrations et des entreprises publiques agrégés).

Conformément aux principales tâches dévolues à l'Etat, les branches d'activités occupant le plus d'emplois sont «l'administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire» (28,2%; 151'003 EPT), la branche «enseignement» (27,4%; 146'917 EPT) et les «activités pour la santé humaine» (15,0%; 80'454 EPT).

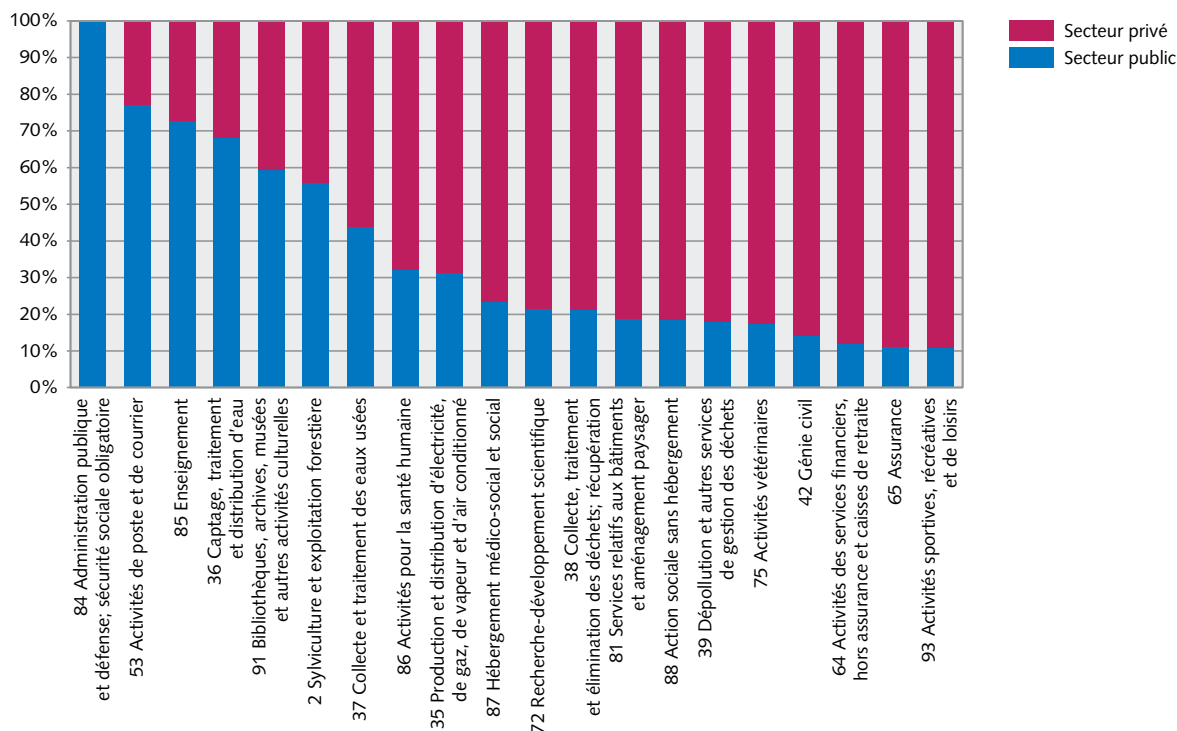
Prises ensemble, ces trois branches représentent 7 emplois sur 10 du secteur public (70,6%) pour un total de 378'374 EPT.

Quote-part de l'emploi public/privé par branche d'activité

Pour affiner l'analyse et étudier le rôle de l'emploi public dans les différentes branches d'activité de l'économie suisse, on peut s'intéresser à la relation entre emploi privé et emploi public dans les différentes branches. Dans le graphique G4 sont représentées

Quotes-parts de l'emploi public/privé en EPT par branche d'activité économique, en %, 2012

G 4

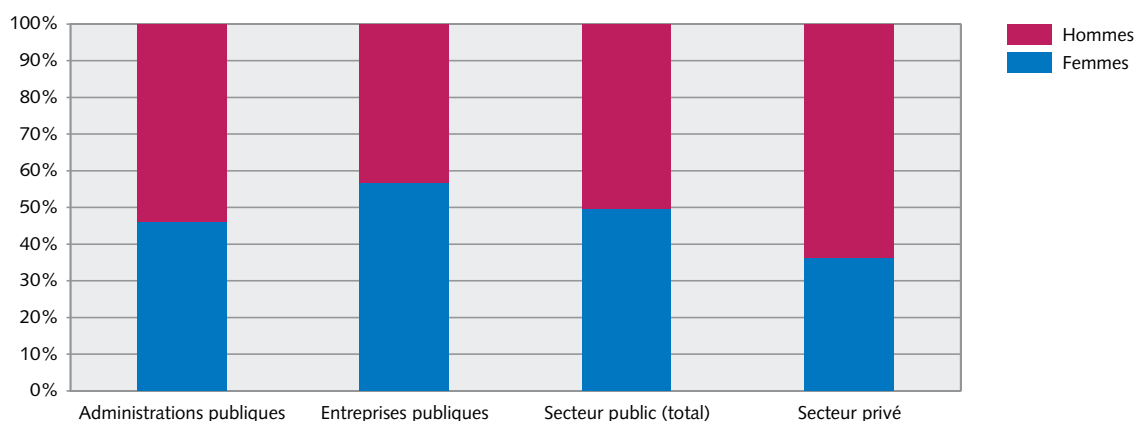


Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

Quotes-parts de l'emploi en EPT par genre et par secteur, en %, 2012

G 5



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

toutes les activités pour lesquelles la part d'emplois publics sur le total de la branche dépasse 10%⁵.

La branche avec le pourcentage le plus élevé (99,8%) est «l'administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire». Ce résultat n'est guère étonnant, puisque cette activité est dévolue aux administrations publiques.

Viennent ensuite les branches «activités de poste et de courrier», «enseignement» et «captage, traitement et distribution de l'eau» qui ont une part d'emploi public supérieure à 65%.

Deux autres activités ont une majorité d'emploi public. Il s'agit de la branche «bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles», ainsi que de la branche «sylviculture et exploitation forestière» (avec respectivement 59,4% et 55,8%).

⁵ L'annexe 5 fournit les résultats détaillés pour chacune des activités économiques.

Il a été souligné que la branche «activités pour la santé humaine» était, en termes de volume d'emploi, la troisième branche la plus importante du secteur public. Or, on constate que l'emploi public ne représente «que» le tiers de l'emploi total de cette branche (32,3%).

Proportion hommes/femmes dans le secteur public

Pour conclure ce chapitre sur l'emploi du secteur public au niveau national, le graphique G5 présente la quote-part de l'emploi féminin du secteur public et la compare à celle du secteur privé.

Il apparaît qu'au sein du secteur public, la proportion hommes/femmes est à quasi parité, avec 49,7% des emplois en EPT occupés par des femmes. Cette proportion est nettement supérieure à celle du secteur privé, où l'emploi est majoritairement masculin. En effet, les hommes occupent presque les deux tiers des emplois en EPT (contre 36,2% pour les femmes) dans le secteur privé.

Si l'emploi occupé par des femmes est minoritaire au sein des administrations publiques (46,1%), la situation est inverse au sein des entreprises publiques avec une proportion de 56,8% des emplois EPT occupés par des femmes.

3.3 Structure de l'emploi par canton

Le chapitre précédent s'est concentré sur la structure de l'emploi du secteur public au niveau national. Vu le rôle significatif joué par les cantons, il est intéressant d'analyser également l'importance et la structure de ces emplois dans ces derniers.

Une telle analyse bute sur l'hétérogénéité des tailles des cantons. Afin de rendre comparable les cantons indépendamment de leur taille, l'indicateur privilégié est la quote-part de l'emploi du secteur public. Celle-ci indique la proportion de l'emploi du secteur public en % du total de l'emploi.

Quotes-parts de l'emploi du secteur public par canton

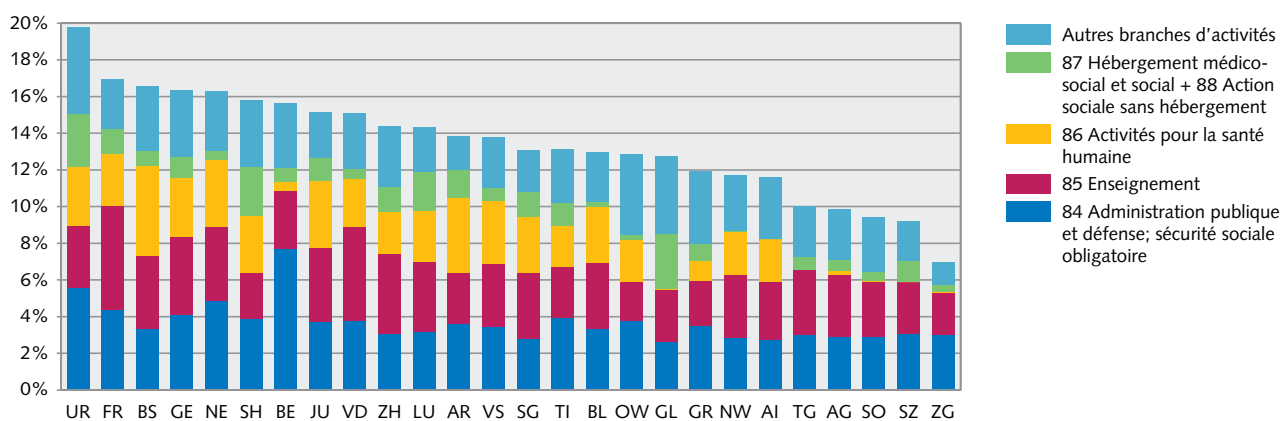
Le graphique G6 renseigne d'une part sur l'importance de l'emploi du secteur public dans les cantons, et d'autre part sur les branches d'activité où les emplois sont occupés.

Le canton qui présente la quote-part de l'emploi du secteur public la plus importante est le canton d'Uri, avec 19,8% des EPT occupés par cet employeur. La moyenne nationale est de 13,9%. La majeure partie des emplois est concentrée dans les branches d'activités «administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» (5,6%), «enseignement» (3,3%) et «activités pour la santé humaine» (3,3%).

Viennent ensuite les cantons de Fribourg, Bâle-Ville, Genève et Neuchâtel, qui ont une quote-part supérieure à 16%. Fribourg a une forte part d'emploi dans la branche d'activité «enseignement» (5,7%), alors que Bâle-Ville a de nombreux emplois dans les «activités pour la santé humaine» (5,0%). Dans le canton de Genève, les emplois sont nombreux dans la branche «enseignement» (4,2%) et dans «administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» (4,1%). Dans le canton de Neuchâtel, la branche «administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» est celle qui occupe le plus de personnes (4,8%). On notera également que dans le canton de Berne, l'activité «administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» représente 7,7% de l'emploi

Quotes-parts de l'emploi public en EPT par branche d'activité économique et par canton, en %, 2012

G 6



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

total du canton. Ce résultat n'étonne guère, étant donné qu'une part importante de l'administration fédérale se situe dans ce canton.

Les cantons de Thurgovie, d'Argovie, de Soleure et de Schwyz ont des quotes-parts comprises entre 9% et 10%. Zoug ferme la marche avec une quote-part de 7,0%.

On peut relever qu'il est difficile de tirer des conclusions de la comparaison de l'emploi du secteur public au niveau cantonal. En effet, selon les choix politiques opérés régionalement, l'emploi ne se reflète pas de manière identique dans chaque canton. Ainsi, si l'on prend les cantons ayant les parts relatives d'emplois du secteur public les plus petites, on constate qu'il n'existe quasiment pas d'emploi dédiés aux activités pour la santé humaine, alors que pour de nombreux autres cantons, cette activité en occupe une part non négligeable.

Une telle disparité provient du fait que pour des cantons comme par exemple Thurgovie ou Schwyz, les hôpitaux ont une forme juridique de droit privé et appartiennent dès lors au secteur privé et non pas au secteur public. Un même cas de figure concerne les banques cantonales, qui, selon les cantons, appartiennent soit au secteur privé (comme par exemple les cantons de Zoug, Lucerne, Valais, etc.), soit au secteur public (par exemple les cantons de Zurich, Neuchâtel, Bâle-Ville, etc.).

Il faut également tenir compte de l'importance de l'emploi des administrations et entreprises publiques de la Confédération, qui, n'étant pas présentes uniformément sur l'ensemble du territoire suisse, ont un impact sur les comparaisons intercantionales.

Comparaison de l'emploi de l'administration publique par canton, hors personnel de la Confédération

Comme relevé dans le paragraphe précédent, l'emploi des administrations et entreprises publiques de la Confédération affecte plus certains cantons que d'autres. Il est possible d'éliminer cet effet en écartant les emplois des entreprises publiques et, dans les administrations publiques, en retranchant les emplois de l'administration fédérale.

En procédant de la sorte, il est possible de comparer l'emploi public dédié à une activité similaire entre les cantons et d'écartier l'impact de l'emploi de l'administration fédérale⁶.

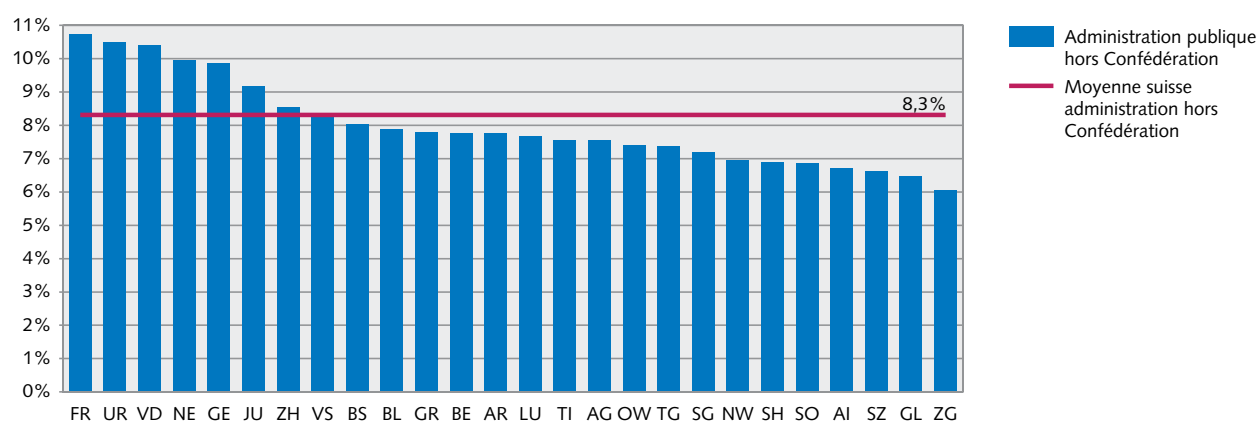
Hors personnel de l'administration fédérale, la moyenne nationale de la quote-part de l'emploi des administrations publiques se situe à 8,3%.

Six cantons ont une quote-part nettement supérieure à cette moyenne. En tête se trouve le canton de Fribourg, avec 10,7% de l'emploi total du canton occupé par les administrations publiques non fédérales, suivi de près des cantons de Uri (10,5%), Vaud (10,4%), Neuchâtel (9,9%), Genève (9,9%) et Jura (9,2%). Le canton de Zurich est très légèrement supérieur à la moyenne avec une quote-part de 8,5%.

Les deux cantons ayant les quotes-parts les plus basses sont les cantons de Glaris et de Zoug avec respectivement 6,5% et 6,0% de l'emploi total occupé par les administrations publiques non fédérales.

Quotes-parts cantonales de l'emploi en EPT de l'administration publique, hors personnel de la Confédération, en %, 2012

G 7



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

⁶ L'annexe 4 présente un tableau de données sur l'emploi par canton du secteur public.

4 Conclusions

La délimitation du secteur public

Dans la STATENT, le secteur public est délimité par la forme juridique des différents acteurs économiques. Il est composé de l'agrégation des deux sous-secteurs suivants:

- 1) les administrations publiques (définies par les formes juridiques 20 à 24),
- 2) les entreprises publiques (définies par les formes juridiques 30 à 34).

Les analyses effectuées dans la présente publication sont réalisées au niveau des établissements.

Deux sources de données pour deux périodes d'analyse distinctes

Les sources de données à utiliser pour procéder à l'analyse du secteur public sont le RE et la STATENT. Le RE a été remplacé dès l'année de référence 2011 par la STATENT. Dès lors, si on s'intéresse au secteur public sur la période 2001–2008, il faut utiliser les données du RE. Si on s'intéresse à la période 2011 et les années ultérieures, il faut utiliser les données de la STATENT.

Le changement de source statistique a un impact sur la structure de l'emploi du secteur public. Par conséquent, il n'est pas possible de relier directement les résultats des deux sources de données pour effectuer des analyses longitudinales.

Stabilité de la part de l'emploi du secteur public

S'il n'est pas possible de réaliser une analyse temporelle sur l'ensemble de la série de données, il est possible d'analyser séparément les périodes 2001–2008 et 2011–2012.

Dans les deux périodes, on constate que l'importance de l'emploi du secteur public reste stable. Cela provient du fait que le nombre d'emploi évolue de manière similaire à celui du secteur privé.

Des profils différents selon les cantons

Si les données à disposition permettent de mesurer l'emploi du secteur public au niveau cantonal, l'interprétation des résultats est parfois difficile. En effet, selon les décisions politiques prises au sein des cantons, certaines unités, comme par exemple les hôpitaux, ont des formes juridiques différentes et font, selon le cas figure, partie du secteur public ou du secteur privé.

Annexes

Annexe 1: Nomenclature des formes juridiques dans le REE

I. Formes juridiques (FJ) «privées», à savoir:

- FJ 1 Raison individuelle
- FJ 2 Société simple
- FJ 3 Société en nom collectif (SNC)
- FJ 4 Société en commandite
- FJ 5 Société en commandite par action
- FJ 6 Société anonyme (SA)
- FJ 7 Société à responsabilité limitée (Sàrl)
- FJ 8 Société coopérative
- FJ 9 Association
- FJ 10 Fondation
- FJ 11 Succursale d'une SA dont le siège principal est à l'étranger
- FJ 12 Succursale d'une société coopérative ou Sàrl dont le siège principal est à l'étranger
- FJ 13 Forme juridique particulière

II. Formes juridiques (FJ) «publiques I», à savoir:

- FJ 20 Administration fédérale
- FJ 21 Administration cantonale
- FJ 22 Administration de district
- FJ 23 Administration communale
- FJ 24 Administration d'une corporation de droit public

III. Formes juridique (FJ) «publiques II», à savoir:

- FJ 30 Entreprise publique fédérale
- FJ 31 Entreprise publique cantonale
- FJ 32 Entreprise publique de district
- FJ 33 Entreprise publique communale
- FJ 34 Entreprise publique d'une corporation de droit public

Annexe 2: Comparaisons conceptuelles des cinq sources de données de l'OFS relatives à l'emploi

Nom	Abrév. (f/a)	Contenus	Unités d'observation	Caractéristiques
Statistique structurelle des entreprises	STATENT	Entreprises/Etablissements et emplois (comptabilisés sur la base d'un salaire minimum (2300.–/an pour 2011 et 2012) à partir desquels une cotisation est obligatoirement perçue par l'AVS).	Entreprise et établissement	Relevé exhaustif à partir de données administratives (registre AVS) complété par des informations contenues dans le REE ainsi que dans les enquêtes auprès des entreprises. (Profiling, Profiling light, ERST, BESTA, STRU).
Statistique de la population active occupée	SPAO/ ETS	L'ensemble des personnes travaillant à l'intérieur du territoire économique suisse est couvert (concept intérieur). Sont considérées comme actives occupées, les personnes qui accomplissent une activité productive durant au moins une heure par semaine.	Personnes	Statistique de synthèse: la source principale de la SPAO est l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Elle est complétée par des données provenant de la statistique des frontaliers (STAF), du système d'information central sur la migration (SYMIC), de la statistique de l'emploi (STATEM) et d'autres sources.
Recensement fédéral des entreprises	RE/BZ	Entreprises/Etablissements dans lesquels un minimum de 20 heures hebdomadaires est effectué et emplois (à partir de 6 heures hebdomadaires).	Entreprise et établissement	Dernier recensement réalisé en 2008, ensuite remplacement par la STATENT.
Enquête suisse sur la population active	ESPA/ SAKE	Population active occupée (population résidente permanente; personnes d'au moins 15 ans qui au cours de la semaine de référence ont travaillé au moins 1 heure contre rémunération ou sans rémunération dans l'entreprise familiale.	Personnes/résultats publiés au niveau des établissements.	Enquête par échantillonnage par téléphone auprès des personnes. Echantillon d'environ 105'000 interviews annuelles (env. 35'000 de 2002 à 2009 et env. 16'000 jusqu'en 2001). L'ESPA est complétée d'un échantillon spécial de personnes étrangères depuis 2003 (actuellement environ 20'000 interviews annuelles).
Statistique de l'emploi	BESTA	Pour les résultats publiés jusqu'au 2 ^e trimestre 2015: Emplois (à partir de 6 heures hebdomadaires) dans les établissements des secteurs secondaire ou tertiaire dans lesquels un minimum de 20 heures hebdomadaires est effectué. Pour les résultats publiés à partir du 3 ^e trimestre 2015: Emploi défini selon les mêmes bases que la STATENT.	Etablissements A partir du 1 ^{er} trimestre 2011, l'unité d'enquête est l'entreprise, mais les résultats sont calculés au niveau des établissements	Enquête par échantillonnage comprenant 65'000 établissements des secteurs secondaire et tertiaire. Echantillon d'établissements tiré du Registre des établissements et des entreprises (REE). Échantillon stratifié par divisions économiques, grandes régions et selon la taille des établissements mesurée (en équivalents plein temps).

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2015

Annexe 3: Illustration de l'impact du choix de l'unité d'observation

Dans la STATENT, il convient de considérer deux niveaux d'observation pour le secteur public:

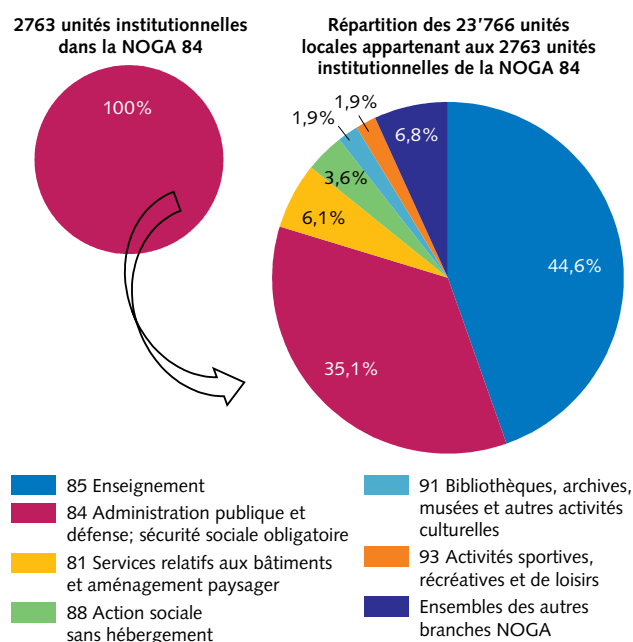
- Le niveau de l'unité institutionnelle, qui est une unité de décision indépendante et autonome;
- Le niveau de l'établissement ou unité locale, qui correspond à une unité institutionnelle, ou une partie d'une unité institutionnelle, sise en un lieu topographiquement identifié.

La somme des emplois de tous les établissements d'une unité institutionnelle correspond de fait à l'emploi total de l'unité institutionnelle elle-même. Toutefois, le niveau auquel les analyses sont réalisées (établissements ou unités institutionnelles) n'est pas indifférent. Si l'on prend par exemple la branche d'activités économiques «Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire» (NOGA 84), la STATENT a recensé en 2012 2763 unités institutionnelles actives dans ce domaine, pour un total de 23'766 établissements rattachés à ces unités. Dans l'illustration suivante (cf. graphique A1), on constate que les établissements ne sont pas tous actifs dans la même branche d'activité que

l'unité institutionnelle. Au niveau local, l'activité dominante (44,6%) est l'enseignement. Au total, environ deux tiers des établissements exercent une activité économique différente de celle de l'unité à laquelle ils sont rattachés, contre un tiers d'établissements actifs dans la même branche.

Les analyses régionales aboutissent également à des résultats différents selon qu'on les aborde du point de vue de l'unité institutionnelle ou de celui de l'établissement. Au niveau institutionnel, la Confédération représente par exemple une seule unité, dont le «siège» se trouve à Berne, tandis qu'au niveau local, elle se décompose en plusieurs établissements, chacun étant localisé dans le canton où il se trouve. Par conséquent, pour connaître la répartition régionale des emplois, seules des données au niveau local doivent être prises en compte dans l'analyse, sinon la totalité de l'emploi serait attribuée au canton de Berne.

Répartition des unités locales contrôlées par les unités institutionnelles de la branche «Administration publique», 2012 G A1



Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

Annexe 4: Quote-part de l'emploi public/privé par canton, 2012

Canton	Administrations publiques		Entreprises publiques		Secteur public		Secteur privé		Total public+privé		Quote-Part EPT	
	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT publics	part relative (en %)	Nombre d'EPT privés	part relative (en %)	Nombre Total d'EPT	part relative (en %)	publics (en %)	privés (en %)
AG	20 041,9	5,6%	5 160,6	2,9%	25 202,5	4,7%	229 570,1	6,9%	254 772,6	6,6%	9,9%	90,1%
AI	419,6	0,1%	306,0	0,2%	725,6	0,1%	5 526,6	0,2%	6 252,2	0,2%	11,6%	88,4%
AR	1 536,5	0,4%	1 156,5	0,6%	2 693,0	0,5%	16 741,4	0,5%	19 434,3	0,5%	13,9%	86,1%
BE	59 770,1	16,8%	13 826,6	7,7%	73 596,7	13,7%	398 042,2	12,0%	471 638,9	12,2%	15,6%	84,4%
BL	9 073,8	2,5%	5 546,6	3,1%	14 620,4	2,7%	98 101,5	3,0%	112 721,9	2,9%	13,0%	87,0%
BS	12 685,8	3,6%	11 983,4	6,7%	24 669,2	4,6%	124 071,3	3,7%	148 740,5	3,9%	16,6%	83,4%
FR	12 101,3	3,4%	6 297,9	3,5%	18 399,2	3,4%	90 109,0	2,7%	108 508,2	2,8%	17,0%	83,0%
GE	28 504,4	8,0%	16 638,5	9,3%	45 142,9	8,4%	231 171,2	7,0%	276 314,1	7,2%	16,3%	83,7%
GL	1 106,1	0,3%	1 034,0	0,6%	2 140,0	0,4%	14 622,1	0,4%	16 762,2	0,4%	12,8%	87,2%
GR	7 750,1	2,2%	3 855,6	2,1%	11 605,7	2,2%	85 883,1	2,6%	97 488,9	2,5%	11,9%	88,1%
JU	3 096,5	0,9%	1 809,9	1,0%	4 906,4	0,9%	27 512,9	0,8%	32 419,3	0,8%	15,1%	84,9%
LU	14 494,7	4,1%	11 119,9	6,2%	25 614,5	4,8%	153 017,4	4,6%	178 632,0	4,6%	14,3%	85,7%
NE	9 296,6	2,6%	4 351,8	2,4%	13 648,4	2,5%	70 176,2	2,1%	83 824,6	2,2%	16,3%	83,7%
NW	1 252,7	0,4%	784,4	0,4%	2 037,1	0,4%	15 325,0	0,5%	17 362,0	0,4%	11,7%	88,3%
OW	1 363,4	0,4%	787,3	0,4%	2 150,7	0,4%	14 572,1	0,4%	16 722,7	0,4%	12,9%	87,1%
SG	16 801,1	4,7%	12 744,0	7,1%	29 545,1	5,5%	195 888,0	5,9%	225 433,1	5,8%	13,1%	86,9%
SH	2 698,6	0,8%	2 844,4	1,6%	5 543,0	1,0%	29 478,0	0,9%	35 021,0	0,9%	15,8%	84,2%
SO	7 355,0	2,1%	2 624,5	1,5%	9 979,5	1,9%	96 066,4	2,9%	106 045,9	2,7%	9,4%	90,6%
SZ	3 922,4	1,1%	1 519,4	0,8%	5 441,9	1,0%	53 726,5	1,6%	59 168,4	1,5%	9,2%	90,8%
TG	7 653,8	2,1%	2 435,1	1,4%	10 088,9	1,9%	90 601,7	2,7%	100 690,6	2,6%	10,0%	90,0%
TI	14 486,7	4,1%	8 571,9	4,8%	23 058,6	4,3%	152 924,6	4,6%	175 983,2	4,6%	13,1%	86,9%
UR	1 560,4	0,4%	1 086,5	0,6%	2 646,9	0,5%	10 731,7	0,3%	13 378,6	0,3%	19,8%	80,2%
VD	36 470,4	10,2%	13 695,3	7,6%	50 165,6	9,4%	282 364,8	8,5%	332 530,4	8,6%	15,1%	84,9%
VS	11 163,3	3,1%	6 604,9	3,7%	17 768,2	3,3%	111 353,1	3,4%	129 121,3	3,3%	13,8%	86,2%
ZG	4 942,9	1,4%	752,6	0,4%	5 695,4	1,1%	76 088,3	2,3%	81 783,7	2,1%	7,0%	93,0%
ZH	66 639,2	18,7%	42 289,1	23,5%	108 928,3	20,3%	649 149,7	19,5%	758 078,0	19,6%	14,4%	85,6%
Total Suisse	356 187,0	100,0%	179 826,4	100,0%	536 013,4	100,0%	3 322 815,0	100,0%	3 858 828,4	100,0%	13,9%	86,1%

Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

Annexe 5: Quote-part de l'emploi public/privé par branche d'activité, 2012

Branches d'activités économiques NOGA	Administrations publiques		Entreprises publiques		Secteur public		Secteur privé		Total public+privé		Quote-Part EPT	
	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT publiques	part relative (%)	Nombre d'EPT privés	part relative (%)	Nombre Total d'EPT	part relative (%)	publics (en %)	privés (en %)
1 Culture et production animale, chasse et services annexes	360,7	0,1%	168,5	0,1%	529,2	0,1%	102 334,1	3,1%	102 863,2	2,7%	0,5%	99,5%
2 Sylviculture et exploitation forestière	2516,3	0,7%	143,0	0,1%	2 659,3	0,5%	2 104,5	0,1%	4 763,9	0,1%	55,8%	44,2%
3 Pêche et aquaculture	8,1	0,0%	0,8	0,0%	9,0	0,0%	330,9	0,0%	339,8	0,0%	2,6%	97,4%
6 Extraction d'hydrocarbures	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	9,2	0,0%	9,2	0,0%	0,0%	100,0%
7 Extraction de minerais métalliques	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	8,5	0,0%	8,5	0,0%	0,0%	100,0%
8 Autres industries extractives	70,0	0,0%	-	0,0%	70,0	0,0%	4 504,0	0,1%	4 574,0	0,1%	1,5%	98,5%
9 Services de soutien aux industries extractives	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	85,0	0,0%	85,0	0,0%	0,0%	100,0%
10 Industries alimentaires	142,3	0,0%	-	0,0%	142,3	0,0%	66 654,9	2,0%	66 797,2	1,7%	0,2%	99,8%
11 Fabrication de boissons	7,4	0,0%	-	0,0%	7,4	0,0%	5 254,1	0,2%	5 261,5	0,1%	0,1%	99,9%
12 Fabrication de produits à base de tabac	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	2 121,6	0,1%	2 121,6	0,1%	0,0%	100,0%
13 Fabrication de textiles	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	7 328,6	0,2%	7 328,6	0,2%	0,0%	100,0%
14 Industrie de l'habillement	21,0	0,0%	-	0,0%	21,0	0,0%	4 082,7	0,1%	4 103,8	0,1%	0,5%	99,5%
15 Industrie du cuir et de la chaussure	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 684,1	0,1%	1 684,1	0,0%	0,0%	100,0%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles	26,0	0,0%	-	0,0%	26,0	0,0%	37 002,2	1,1%	37 028,3	1,0%	0,1%	99,9%
17 Industrie du papier et du carton	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	9 258,5	0,3%	9 258,5	0,2%	0,0%	100,0%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	6,0	0,0%	-	0,0%	6,0	0,0%	20 848,3	0,6%	20 854,3	0,5%	0,0%	100,0%
19 Cokéfaction et raffinage	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	815,9	0,0%	815,9	0,0%	0,0%	100,0%
20 Industrie chimique	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	28 757,5	0,9%	28 757,5	0,7%	0,0%	100,0%
21 Industrie pharmaceutique	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	38 175,6	1,1%	38 175,6	1,0%	0,0%	100,0%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	21 871,5	0,7%	21 871,5	0,6%	0,0%	100,0%
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2,2	0,0%	-	0,0%	2,2	0,0%	17 642,9	0,5%	17 645,1	0,5%	0,0%	100,0%
24 Métallurgie	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	12 985,7	0,4%	12 985,7	0,3%	0,0%	100,0%
25 Fabrication de produits métalliques	13,0	0,0%	14,5	0,0%	27,5	0,0%	82 594,3	2,5%	82 621,8	2,1%	0,0%	100,0%

26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	102 241,8	3,1%	102 241,8	2,6%	0,0%	100,0%
27 Fabrication d'équipements électriques	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	36 151,1	1,1%	36 151,1	0,9%	0,0%	100,0%
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	78 792,0	2,4%	78 792,0	2,0%	0,0%	100,0%
29 Industrie automobile	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	5 227,3	0,2%	5 227,3	0,1%	0,0%	100,0%
30 Fabrication d'autres matériels de transport	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	9 508,6	0,3%	9 508,6	0,2%	0,0%	100,0%
31 Fabrication de meubles	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	10 696,7	0,3%	10 696,7	0,3%	0,0%	100,0%
32 Autres industries manufacturières	25,2	0,0%	1,0	0,0%	26,2	0,0%	24 003,1	0,7%	24 029,3	0,6%	0,1%	99,9%
33 Réparation et installation de machines et d'équipements	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	17 414,4	0,5%	17 414,4	0,5%	0,0%	100,0%
35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	201,9	0,1%	7 755,4	4,3%	7 957,4	1,5%	17 334,2	0,5%	25 291,6	0,7%	31,5%	68,5%
36 Captage, traitement et distribution d'eau	408,8	0,1%	754,0	0,4%	1 162,7	0,2%	540,4	0,0%	1 703,1	0,0%	68,3%	31,7%
37 Collecte et traitement des eaux usées	943,4	0,3%	745,1	0,4%	1 688,5	0,3%	2 159,5	0,1%	3 848,0	0,1%	43,9%	56,1%
38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	415,3	0,1%	1 648,1	0,9%	2 063,4	0,4%	7 578,3	0,2%	9 641,7	0,2%	21,4%	78,6%
39 Dépollution et autres services de gestion des déchets	29,2	0,0%	2,8	0,0%	32,0	0,0%	145,3	0,0%	177,3	0,0%	18,0%	82,0%
41 Construction de bâtiments	788,1	0,2%	1,5	0,0%	789,5	0,1%	80 303,8	2,4%	81 093,3	2,1%	1,0%	99,0%
42 Génie civil	3 158,4	0,9%	412,0	0,2%	3 570,4	0,7%	21 701,0	0,7%	25 271,4	0,7%	14,1%	85,9%
43 Travaux de construction spécialisés	27,3	0,0%	467,4	0,3%	494,7	0,1%	209 488,0	6,3%	209 982,7	5,4%	0,2%	99,8%
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	138,5	0,0%	551,3	0,3%	689,8	0,1%	75 435,0	2,3%	76 124,8	2,0%	0,9%	99,1%
46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	23,8	0,0%	1,0	0,0%	24,8	0,0%	202 860,1	6,1%	202 884,8	5,3%	0,0%	100,0%
47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	139,7	0,0%	11,2	0,0%	150,9	0,0%	236 599,8	7,1%	236 750,8	6,1%	0,1%	99,9%
49 Transports terrestres et transport par conduites	289,2	0,1%	6 230,8	3,5%	6 520,0	1,2%	94 275,1	2,8%	100 795,1	2,6%	6,5%	93,5%
50 Transports par eau	2,8	0,0%	-	0,0%	2,8	0,0%	2 959,5	0,1%	2 962,3	0,1%	0,1%	99,9%
51 Transports aériens	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	10 198,0	0,3%	10 198,0	0,3%	0,0%	100,0%
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	112,6	0,0%	1 056,9	0,6%	1 169,5	0,2%	47 994,8	1,4%	49 164,3	1,3%	2,4%	97,6%

Branches d'activités économiques NOGA	Administrations publiques		Entreprises publiques		Secteur public		Secteur privé		Total public+privé		Quote-Part EPT	
	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT	part relative (en %)	Nombre d'EPT publics	part relative (%)	Nombre d'EPT privés	part relative (%)	Nombre Total d'EPT	part relative (%)	publics (en %)	privés (en %)
53 Activités de poste et de courrier	-	0,0%	26 504,8	14,7%	26 504,8	4,9%	7 787,4	0,2%	34 292,2	0,9%	77,3%	22,7%
55 Hébergement	192,8	0,1%	182,9	0,1%	375,7	0,1%	62 991,0	1,9%	63 366,7	1,6%	0,6%	99,4%
56 Restauration	203,6	0,1%	148,2	0,1%	351,8	0,1%	121 652,7	3,7%	122 004,5	3,2%	0,3%	99,7%
58 Édition	13,7	0,0%	-	0,0%	13,7	0,0%	15 285,9	0,5%	15 299,7	0,4%	0,1%	99,9%
59 Production de films cinématographiques, de programmes de télévision; édition musicale	10,1	0,0%	-	0,0%	10,1	0,0%	6 216,9	0,2%	6 227,0	0,2%	0,2%	99,8%
60 Programmation et diffusion	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	7 512,9	0,2%	7 512,9	0,2%	0,0%	100,0%
61 Télécommunications	4,0	0,0%	24,1	0,0%	28,1	0,0%	23 196,4	0,7%	23 224,4	0,6%	0,1%	99,9%
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques	395,1	0,1%	633,5	0,4%	1 028,5	0,2%	71 474,3	2,2%	72 502,8	1,9%	1,4%	98,6%
63 Services d'information	5,2	0,0%	1,0	0,0%	6,2	0,0%	6 896,0	0,2%	6 902,2	0,2%	0,1%	99,9%
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	-	0,0%	14 697,3	8,2%	14 697,3	2,7%	108 627,0	3,3%	123 324,2	3,2%	11,9%	88,1%
65 Assurance	24,4	0,0%	4 968,3	2,8%	4 992,7	0,9%	39 693,0	1,2%	44 685,7	1,2%	11,2%	88,8%
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	630,4	0,2%	3 798,7	2,1%	4 429,2	0,8%	48 102,7	1,4%	52 531,9	1,4%	8,4%	91,6%
68 Activités immobilières	290,9	0,1%	147,5	0,1%	438,4	0,1%	41 694,7	1,3%	42 133,1	1,1%	1,0%	99,0%
69 Activités juridiques et comptables	57,9	0,0%	282,5	0,2%	340,4	0,1%	62 135,1	1,9%	62 475,5	1,6%	0,5%	99,5%
70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	-	0,0%	8,1	0,0%	8,1	0,0%	83 847,5	2,5%	83 855,7	2,2%	0,0%	100,0%
71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	4 204,6	1,2%	709,5	0,4%	4 914,0	0,9%	97 005,4	2,9%	101 919,4	2,6%	4,8%	95,2%
72 Recherche-développement scientifique	4 178,1	1,2%	345,6	0,2%	4 523,7	0,8%	16 433,7	0,5%	20 957,4	0,5%	21,6%	78,4%
73 Publicité et études de marché	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	18 073,2	0,5%	18 073,2	0,5%	0,0%	100,0%
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	63,5	0,0%	-	0,0%	63,5	0,0%	20 296,8	0,6%	20 360,3	0,5%	0,3%	99,7%
75 Activités vétérinaires	737,0	0,2%	-	0,0%	737,0	0,1%	3 472,6	0,1%	4 209,7	0,1%	17,5%	82,5%
77 Activités de location et location-bail	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	6 016,6	0,2%	6 016,6	0,2%	0,0%	100,0%
78 Activités liées à l'emploi	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	77 217,4	2,3%	77 217,4	2,0%	0,0%	100,0%

79 Activités des agences de voyage, voyagistes; services de réservation	156,5	0,0%	166,3	0,1%	322,8	0,1%	13 754,1	0,4%	14 076,9	0,4%	2,3%	97,7%
80 Enquêtes et sécurité	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	13 538,7	0,4%	13 538,7	0,4%	0,0%	100,0%
81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	14 432,8	4,1%	216,8	0,1%	14 649,6	2,7%	62 592,9	1,9%	77 242,5	2,0%	19,0%	81,0%
82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	23,5	0,0%	56,0	0,0%	79,4	0,0%	15 691,2	0,5%	15 770,7	0,4%	0,5%	99,5%
84 Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	150 291,8	42,2%	711,2	0,4%	151 003,0	28,2%	236,5	0,0%	151 239,5	3,9%	99,8%	0,2%
85 Enseignement	146 900,5	41,2%	16,8	0,0%	146 917,4	27,4%	54 716,3	1,6%	201 633,6	5,2%	72,9%	27,1%
86 Activités pour la santé humaine	2 981,7	0,8%	77 471,9	43,1%	80 453,6	15,0%	168 704,0	5,1%	249 157,6	6,5%	32,3%	67,7%
87 Hébergement médico-social et social	1 946,2	0,5%	27 198,9	15,1%	29 145,1	5,4%	94 240,4	2,8%	123 385,5	3,2%	23,6%	76,4%
88 Action sociale sans hébergement	9 450,7	2,7%	1 288,1	0,7%	10 738,8	2,0%	46 725,3	1,4%	57 464,1	1,5%	18,7%	81,3%
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle	432,9	0,1%	-	0,0%	432,9	0,1%	14 347,2	0,4%	14 780,1	0,4%	2,9%	97,1%
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	4 537,9	1,3%	4,2	0,0%	4 542,1	0,8%	3 108,8	0,1%	7 650,9	0,2%	59,4%	40,6%
92 Organisation de jeux de hasard et d'argent	1,5	0,0%	-	0,0%	1,5	0,0%	2 780,9	0,1%	2 782,4	0,1%	0,1%	99,9%
93 Activités sportives, récréatives et de loisirs	2 551,4	0,7%	24,4	0,0%	2 575,8	0,5%	20 990,2	0,6%	23 566,0	0,6%	10,9%	89,1%
94 Activités des organisations associatives	954,3	0,3%	-	0,0%	954,3	0,2%	58 151,5	1,8%	59 105,9	1,5%	1,6%	98,4%
95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	7,9	0,0%	-	0,0%	7,9	0,0%	4 718,2	0,1%	4 726,0	0,1%	0,2%	99,8%
96 Autres services personnels	628,9	0,2%	254,5	0,1%	883,4	0,2%	42 827,4	1,3%	43 710,7	1,1%	2,0%	98,0%
Total Suisse	356 187,0	100,0%	179 826,4	100,0%	536 013,4	100,0%	3 322 815,0	100,0%	3 858 828,4	100,0%	13,9%	86,1%

Source: OFS – STATENT

© OFS, Neuchâtel 2015

